

**Compte rendu du Conseil d'administration exceptionnel du 24 avril 2020**  
Sous forme de conférence téléphonique - Période de confinement liée à la pandémie de Covid-19

**Membres présents titulaires ou suppléants**

Françoise Rubellin – Présidente du Pont Supérieur - Personnalité qualifiée  
Laurence Garnier – Vice-Présidente du Pont Supérieur, VP Région Pays de la Loire  
Isabelle Chardonner – Directrice - DRAC Bretagne  
Marc Le Bourhis Directeur - DRAC Pays de Loire  
Benoit Careil – Adjoint au Maire - Ville de Rennes  
Michel Baslé – Conseiller municipal délégué Culture - Ville d'Angers  
Emmanuelle Bousquet – Vice-Présidente Culture Université de Nantes  
Leszek Brogowski – Vice-Président Université Rennes 2  
Patrick Le Doaré – Chorégraphe - Personnalité qualifiée  
Rosine Nadjar – Enseignante danse - Représentante du personnel pédagogique  
Cédrick Alexandre – Enseignant musique - Représentant du personnel pédagogique  
Edwige Audon– Adjointe au directeur du département danse – Représentante du personnel permanent  
Justine Simon– Représentante étudiants  
Jules Hemmi – Représentant étudiants  
Cosima Brezovski – Représentante étudiants

Stéphanie Carnet – Conseillère DRAC Bretagne  
Violène Bertin représentante suppléante étudiants

**Membres titulaires excusés**

David Martineau – Adjoint au Maire, Ville de Nantes  
Arthur Nauzyciel – Directeur TNB – Personnalité qualifiée  
Reza Salami – Conseiller délégué Culture - Brest Métropole

Et aussi :

Catherine Lefaix-Chauvel  
Ludovic Potié

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, ouvre la séance.

Elle commence par rappeler les deux ordonnances du 27 mars 2020 qui ont conduit à la tenue de ce Conseil d'Administration exceptionnel sous forme de conférence téléphonique.

\*Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

\*Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire

Elle fait ensuite un tour d'appel des personnes présentes à cette conférence téléphonique.

Elle accueille la nouvelle directrice de la DRAC Bretagne Isabelle Chardonner et le nouveau directeur de la DRAC Pays de Loire Marc Le Bourhis qui ont pris leur fonction le 9 mars 2020 et qui siègent pour la première fois au Conseil d'Administration du Pont Supérieur.

Ceux-ci disent leur plaisir à siéger en ce jour et affirment que chacun peut être assuré du soutien collectif de l'ensemble des tutelles du Pont Supérieur dans cette période particulièrement difficile liée au confinement mis en place pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Le

Françoise Rubellin présente ensuite Ludovic Potié, le nouveau directeur du département musique qui a pris ses fonctions depuis le 31 mars 2020. Elle excuse Maurice Courchay, directeur du département danse, qui ne peut être présent ce matin car il a au même moment une réunion via Zoom avec les autres établissements habilités pour avancer sur les stratégies d'adaptation des modalités d'évaluation pour le Diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse. Elle annonce que l'ensemble de ce secteur vient d'obtenir depuis le mercredi 22 avril la possibilité d'avancer au même titre que les autres secteurs du spectacle vivant sur les conditions d'accès et de diplomation pour le DE de professeur de danse.

Françoise Rubellin se réjouit que le CA puisse fonctionner à distance avec autant de présents (et remercie la DRAC Bretagne par la voie d'Isabelle Chardonner d'avoir proposé et mis à disposition cet outil technique nommé "pont téléphonique" pour réaliser cette conférence téléphonique), et indique qu'il conviendra par la suite dans la révision des statuts de prévoir les modalités de tenue des conseils d'administration de manière dématérialisée.

Avant de poser la question aux membres du Conseil d'Administration relative au projet de délibération jointe à la convocation de ce CA exceptionnel, la Présidente donne la parole aux représentants des étudiants en danse et en musique.

Cosima Brezowski, Jules Hemmi (pour la musique) ainsi que Justine Simon et Violène Bertin (pour la danse) indiquent qu'ils ressentent un réel soutien des enseignants du Pont Supérieur avec qui ils sont en lien quasi-permanents. Ils se sentent soutenus et compris dans la situation actuelle, même si cela n'est pas facile de rester connectés à la formation tout en restant chez soi. Ils ont conscience que le nécessaire est en train d'être fait et attendent à présent de savoir ce qui va être décidé. Ils sont contents que ce Conseil d'Administration ait lieu aujourd'hui pour faire avancer le processus d'aménagement des examens et concours.

Françoise Rubellin indique que le travail est engagé depuis plusieurs semaines en musique, et depuis 2 jours à peine en danse puisque l'autorisation vient seulement d'être publiée. Ce travail se fait avec les directions de département, au sein des conseils pédagogiques.

Il y aura donc des réponses apportées d'ici le milieu de la semaine prochaine pour la musique, et d'ici une dizaine de jours pour la danse.

Françoise Rubellin passe la parole au directeur du département musique Ludovic Potié qui précise qu'il est en lien avec les autres pôles d'enseignement supérieur sur les différentes problématiques concernant le DNSPM ainsi que le DE musique. Ludovic Potié indique que depuis le début de sa mission, il a pris contact avec presque tout le monde, un par un (coordonnateur pédagogique, enseignant, délégué de promotion) et qu'il reste encore des choses à finaliser.

Cédrick Alexandre, représentant des personnels permanents musique, souligne que le travail se fait en étroite collaboration au sein du conseil pédagogique musique, présidé par Ludovic Potié et en présence de la directrice générale.

Edwige Audon, assistante du directeur du département danse, indique que le Pont Supérieur est en concertation permanente avec les autres centres habilités à délivrer la formation au DE Danse. Ce secteur, vient d'obtenir il y a deux jours l'autorisation de réfléchir sur les stratégies d'adaptation des modalités d'évaluation pour le Diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse, ainsi que sur les validations d'entrée en formation.

Marc Le Bourhis, DRAC Pays de la Loire, remercie les étudiants de leur compréhension de la situation. Il mentionne les efforts de l'ensemble des établissements au service de la communauté étudiante et souligne l'importance de ces efforts dans un établissement à taille humaine comme le Pont Supérieur. Il tient à saluer le travail de la directrice, des directeurs de départements et des équipes pédagogiques.

Isabelle Chardonner, DRAC Bretagne, insiste sur l'effort de concertation au niveau national qui permet d'avoir une bonne vision globale dans un souci d'équité de traitement. Elle salue tout le travail d'accompagnement qui est fait pour bien prendre en compte les situations particulières. Elle exprime un merci à tous pour ces efforts conduits dans cette période de crise inédite.

Françoise Rubellin indique que le Pont supérieur veillera à ce que les étudiants puissent accéder aux outils numériques et prendra en compte les conditions dans lesquelles certains se trouvent s'agissant de leur connexion internet. Le Pont supérieur est conscient des situations de fragilité et de précarité qui peuvent exister. Emmanuelle Bousquet indique qu'à l'Université de Nantes, après enquête, il est apparu qu'un peu moins de 10% des étudiants étaient en difficulté de ce côté-là (en zone blanche...) et que des prêts d'ordinateurs avaient été mis en œuvre.

La présidente insiste sur le fait que les aménagements qui vont être effectués ne doivent en aucun cas conduire à la délivrance de diplômes au rabais.

La Présidente fait lecture du projet de délibération avant de passer au vote.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la délibération "délégation de compétence à la directrice générale concernant les modalités d'organisation des examens et concours pendant l'état d'urgence sanitaire".

La Présidente conclut la séance en indiquant que le prochain Conseil d'Administration du Pont Supérieur devra se tenir avant le 30 juin 2020. Elle remercie l'ensemble des participants et souhaite bon courage à la directrice générale qui a la responsabilité de fédérer l'ensemble des équipes du Pont Supérieur.

**La séance est levée à 9h30.**